

LES PRIX AUGMENTENT, PAS L'INDICE

Caroline Jonckheere

Colloque co-organisé par le CRIOC et le CREER (FUCaM) aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons

8 novembre 2007



Chers consommateurs,

Cette forme d'appel me semblait la plus appropriée vu le contexte de cette journée. J'aurais aussi bien pu vous saluer en fonction de vos activités respectives, âge, ... ou d'innombrables autres formes d'appel. ... Mais alors il y a un risque d'oublier un certain groupe, et nous sommes avant tout tous consommateurs.

Depuis ce matin vous êtes, en tout cas je l'espère, plus intelligents en ce qui concerne la fixation des prix au niveau micro. Cette journée serait incomplète si on oubliait le niveau macro.

Pendant mon intervention j'aborderai plus spécifiquement l'indice général, ou l'indice des prix à la consommation en relation au pouvoir d'achat. Tout de suite, il faut que je me corrige, car l'indice peut autant se rapporter à l'IPC (l'indice des prix à la consommation) qu'à l'IPCH (l'indice harmonisé des prix à la consommation) et depuis 1994 on nous a également imposés l'indice santé.

Chaque indice a un rôle spécifique à accomplir et à nouveau l'angle individuel détermine l'importance de chaque rôle. Il est peut-être opportun de faire le point sur ces différents indices.

L'IPC mesure l'inflation et constitue donc un important indicateur conjoncturel. Le gouvernement, ainsi que d'autres acteurs économiques, peut s'aider de cette donnée pour prendre des décisions. L'indice peut faire office de déflateur comptable, et permettre par exemple, lorsqu'il est appliqué sur des séries de chiffres, de comparer des prix s'étalant sur plusieurs dizaines d'années. Il est ainsi utilisé pour mesurer l'évolution en volume de la consommation des ménages. Dans notre système d'économie sociale de marché, l'IPC est utilisé —automatiquement et volontairement ou non — pour adapter salaires, pensions de retraite, allocations de chômage, loyers, etc. à la cherté de la vie.

Depuis 1994 ceci se passe en Belgique par le biais de l'indice santé. Celui-ci à été instauré au service de notre compétitivité. L'IPC fait donc figure de coefficient de correction socio-financier.

Sur le plan international on utilise l'IPCH (l'indice harmonisé des prix à la consommation) et ceci par souci de standardisation. Cet indice est publié depuis le 7 mars 1997 par Eurostat et rend une comparaison internationale possible. Une consommation plus globale et l'harmonisation des règles résultent à une évolution plus similaire des deux indices.

Concrètement, l'indice est une formule ; pour les initiés entre vous, un indice Laspeyres, à base fixe. C'est un indice composé pondéré d'après le volume de la consommation en relation avec une consommation de base. Cette formule intègre la répartition géographique de la population, par la pondération géographique, les dépenses pour les 507 témoins et la structure de distribution des points de vente de l'année de base. L'indice des prix, en tant que tel, ne subit de variations qu'à la suite de modifications de prix et montre la moyenne évolution des prix pour un ménage moyen.

Méthodologiquement cette approche tient la route à 100%. Si on note une augmentation de 19% de l'IPC entre 1996 et 2005, cette évolution des prix correspond totalement aux objectifs de la BCE, qui est de maintenir l'inflation sous la barre des 2 % afin de préserver un climat économique sain. Néanmoins, depuis quelques années nous avons le sentiment que la vie est devenue beaucoup plus chère. L'indice, suffit-

il encore à sauvegarder notre pouvoir d'achat et même plus ; l'indice reflète-il encore notre profil de consommation?

Pour répondre à ces deux questions nous devons tester la formule à la réalité. Nous savons qu'en Belgique l'IPC est calculé sur base d'un panier de biens. Dans ce panier les prix individuels évoluent dans un sens opposé et de plus l'ampleur des variations n'est pas la même pour tout les biens. De cette manière, différents consommateurs sont confrontés à différents pouvoirs d'achats. Tout dépend alors du profil de consommation individuelle.

Les dernières années on constate qu'on dépense plus à notre logement et aux services comme p.e. habitation, loisirs, chauffage, téléphonie, assurances, communication, transports, ... Ces dépenses augmentent le plus rapidement !

Si en plus, l'alimentation et les produits de consommation courants, comme l'énergie, le pain et les céréales, les fruits et légumes frais, les transports en commun, les services médicaux, . . . connaissent une augmentation de prix plus importante que la moyenne, le compte est vite fait.

Cette évolution est surtout nuisible pour les ménages défavorisés. Puisque le « coût journalier fixe » pèse plus lourd dans leur budget. L'exemple le plus poignant est certainement la part des loyers. Ainsi le loyer d'habitation de certains consommateurs représente 30% de leurs dépenses, alors que ce poste ne représente que 6% dans l'indice des prix. Ce poids inférieure est du au fait que 70% des familles sont propriétaires de leur habitation.

Je pense que pour cette population ce n'est plus vraiment relevant de savoir que par contre, les biens durables ont augmenté moins vite, voire baissés de prix.

Un deuxième problème est le panier constant des biens et services. De cette façon l'indice est calculé à qualité constante et à structure de consommation constante. Les substitutions possibles des consommateurs ne sont donc pas prises en compte. Si nous savons que le supermarché moyen compte aujourd'hui plus de vingt mille produits comparé à cinq cents dans les années soixante, le consommateur peut pour 1 témoin choisir entre différents alternatives chaque avec leur propre évolution de prix.

Le meilleur exemple est le pain. Il y a quelques années tout le monde achetait du pain ordinaire. Maintenant on est plus sensés à substituer. Tantôt du pain multicéréale, tantôt du pain de son et le dimanche du pain au chocolat. Si les prix de ces différents pains évoluent similairement, ceci n'a pas d'impact sur l'indice. Mais cela signifie quand-même une détérioration du pouvoir d'achat. Et si les prix des ses 'pains de luxe ' augmentent plus vite, on perd deux fois. . .

Le problème du panier constant a déjà été entamé. Depuis la dernière réforme de l'indice en 2006, maintenant avec année de base 2004, le panier a sérieusement été modernisé. La commission de l'indice s'est engagée à effectuer une réforme complète tout les huit ans et tout les deux ans une actualisation. De cette manière des produits seront introduits ou disparaîtront automatiquement s'ils auront atteint une dépense significative. Ceci n'est pas toujours si évident. Je me rappelle par exemple à la dernière réforme que le minidisque avait été introduit. Mais finalement tout le monde a fait le switch vers le lecteur mp3. Le minidisque n'a donc pas vécu longtemps au sein de l'indice. Certaines catégories évoluent si rapidement, que même avec des adaptations tout les deux ans, l'indice peut contenir des produits dépassés.

Finalement il y a encore un facteur non-négligable qui joue, notamment le sentiment d'inflation qui n'a jamais vraiment disparu depuis l'introduction de l'euro. En effet, aujourd'hui encore, l'introduction de l'euro est souvent associée à des hausses de prix, alors qu'en réalité, l'inflation mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est restée modérée depuis le passage à l'euro, surtout si l'on tient compte du fait que le cours du pétrole brut a très fortement augmenté pendant ces dernières années, un phénomène qui n'a rien à voir avec l'euro. Des enquêtes ont montré que la crainte d'une augmentation des prix était déjà présente avant même l'introduction de l'euro. Ainsi, en novembre 2001, 70 p.c. des consommateurs dans la zone euro appréhendaient d'être lésés lors de la conversion. En Belgique, ils étaient 64 p.c. Après le passage à l'euro en 2002, plus de 80 p.c. des consommateurs dans la zone euro avaient effectivement le sentiment qu'ils avaient été lésés lors de la conversion ou que les prix avaient souvent été arrondis vers le haut. Le consommateur belge a également ressenti le passage à l'euro de cette manière. Aujourd'hui encore, plus de cinq ans après l'introduction de l'euro, ce sentiment reste bien ancré. La très grande majorité de la population, tant dans l'ensemble de la zone euro qu'en Belgique, était encore persuadée à la fin de 2006 que l'euro avait incontestablement exercé une influence à la hausse sur l'évolution des prix. Le passage à l'euro semble dès lors avoir induit un décalage entre l'inflation réelle, d'une part, et l'inflation perçue, d'autre part.

Bien qu'on ne puisse pas parler d'une accélération de l'inflation depuis l'introduction de l'euro, la fixation des prix a quand-même subit quelques changements remarquables.

Nous constatons d'abord que la dispersion de l'évolution des prix relatifs s'est sensiblement accrue. L'écart type des variations de prix des différents produits, qui est une mesure de dispersion, a en effet augmenté de 2,5 à 3,1 entre les deux périodes dans la zone euro. En Belgique, la hausse a même été davantage marquée, l'écart type passant de 2 à 5,1

Tant le nombre de produits dont le prix a fortement augmenté que celui des produits dont le prix a fortement reculé se sont inscrits à la hausse entre 2002 et 2006 par rapport à la période 1997-2001.

Il peut dès lors être qualifié de phénomène structurel n'ayant rien à voir avec l'euro, mais pouvant être attribué partiellement à la mondialisation croissante, dont l'impact sur l'inflation prend en premier lieu la forme de changements de prix relatifs : à la hausse pour les matières premières et à la baisse pour les produits manufacturés. En effet, sur les cinq dernières années, on trouve davantage de produits énergétiques parmi les produits qui ont enregistré des hausses sensibles de prix, tandis que des baisses de prix de plus en plus prononcées sont observées pour un nombre croissant de produits de haute technologie. Outre l'incidence des importations à moindre coût en provenance des économies émergentes, cette situation reflète également l'accroissement de la productivité dans ces secteurs et le fait que les prix de ces produits sont mesurés de façon de plus en plus précise, c'est-à-dire qu'ils sont corrigés pour des améliorations de la qualité. Ces constatations peuvent avoir une influence sur la perception de l'inflation, si les consommateurs se montrent plus sélectifs dans le traitement des informations relatives aux baisses de prix que dans le traitement de celles relatives aux hausses de prix, ou si leurs perceptions reposent plutôt sur l'évolution observée des prix dans les points de vente, c'est-à-dire avant ajustement pour les changements de qualité.

Une deuxième constatation; bien que l'inflation est restée limitée au moment de l'introduction de l'euro, l'impact inflatoire était concentré dans le secteur des services. Les facteurs souvent cités dans la littérature pour expliquer les hausses de prix liées au passage à l'euro sont les suivants : le manque de transparence des prix et de concurrence dans certains secteurs, la complexité des taux de conversion et l'existence de coûts de modification des prix qui a conduit lors du passage à l'euro à une concentration des changements de prix qui, sans quoi, se seraient étalés sur une plus longue période.

Mais, même dans le cas des services, il convient de souligner qu'il s'agit d'un phénomène temporaire; après le passage à l'euro, l'adaptation des prix reprend rapidement un cours normal.

Les analyses présentées ci-avant suggèrent que le passage à l'euro n'a eu qu'un impact limité sur l'inflation en 2002, cela ne signifie nullement qu'aucun changement structurel important ne s'est produit dans les pratiques de fixation des prix. Ainsi l'introduction de l'euro résulte dans la différence du degré d'utilisation de la gamme des prix disponibles. Le nombre de prix distincts est passé d'environ 3.500 en 2000 à un peu moins de 7.000 à partir de 2002, c'est-à-dire que près de deux fois plus de prix distincts ont été recensés dans la base de données à partir de 2002. Cette différence indique qu'un changement considérable a eu lieu dans la structure des prix, changement auquel les consommateurs ont dû s'habituer progressivement.

Cependant, l'ensemble de ces observations suggère que le processus d'adaptation des prix à l'euro est correctement reflété dans les données qui sont à la base de la mesure de l'inflation, et donc que l'IPCH mesure correctement l'inflation, même si la perception qu'en ont les consommateurs peut être différente.

Si on compare l'inflation perçue à l'inflation, on constate une nette divergence au moment de l'introduction de l'euro. A côté des changements statistiques, il y a aussi quelques facteurs socio-économiques à la base de cet écart.

Un grand nombre de consommateurs convertit encore les prix dans leur ancienne monnaie nationale. Pour les petits achats il s'agit d'un tiers et pour les achats plus coûteux même la moitié. Ils comparent de ce fait les prix actuels avec ceux d'avant 2002 et, ce faisant, cumulent l'inflation et arrivent au sentiment que celle-ci est très élevée. Un tel raisonnement favorise automatiquement la persistance de l'écart de perception.

De plus les perceptions de l'inflation des groupes de la population pour lesquels le processus d'adaptation est plus difficile, sont plus significativement affectées que celles des autres groupes.

Au moment de l'introduction de l'euro nombreuses hausses de prix de biens et services fréquemment achetés ont été enregistrées à l'époque. Celles-ci n'étaient pas nécessairement imputables au passage à l'euro, le prix des produits alimentaires ayant par exemple fortement augmenté à la suite des mauvaises conditions climatiques. Cependant, comme indiqué ci-avant, le passage à l'euro a généré une concentration inhabituelle de hausses de prix au cours du premier trimestre de 2002. Ces hausses de prix concernaient en outre des biens et des services souvent achetés isolément et payés en espèces, si bien qu'elles étaient

particulièrement visibles. On remarque un effet opposé dans le cas des achats sur crédit, qui visent le plus souvent des biens durables.

Les prix immobilier ont certainement aussi contribué à l'écart. Dans la plupart des pays de la zone euro les prix de l'immobilier ont augmenté bien plus rapidement que l'inflation selon l'IPCH et les hausses de prix dans le secteur de l'immobilier ont été très largement médiatisées. Il se peut donc que ce phénomène ait en partie influencé la perception qu'ont les consommateurs de l'inflation, puisque l'achat d'une habitation est de loin la transaction financière la plus importante d'un ménage et qu'il a un impact majeur sur le pouvoir d'achat.

Le consommateur moyen n'est sans doute pas au courant du fait que ces coûts d'investissements ne sont pas repris dans l'IPCH.

On peut encore aborder multiples facteurs qui contribue à l'écart. Combien de pourboire donnons-nous par exemple dans un bar? Avant le passage à l'euro, 10 cent semblaient suffire, aujourd'hui on donne presque jamais moins que 60 cent.

Aussi tant de fables diffusées sur l'internet nous font croire que la perception de l'inflation est la réalité. Pas longtemps je recevais un de ces mails qui comparait certains prix entre 2000 et 2007. Le résultat était exubérant et tout était la faute à l'euro ! Ainsi le prix de la salade aurait augmenté de 118%, en réalité ce n'était que 21%. Le café aurait augmenté de 64%, mais en réalité ce n'était que 24%. Les autres exemples ; le gasoil 72% au lieu de 59% ; le lait 183% au lieu de 8% ; les pommes de terre 1770% au lieu de 103% ; la confiture 112% au lieu de 1% ; le chou-fleur 97% au lieu de 51% et le beurre 66% au lieu d'une diminution de 2%.

C'est naturellement facile d'analyser le prix d'un produit, à 2 moments, dans un magasin spécifique. Mais ceci n'a aucune relevance. Cela ne fait que contribuer à la mal perception du consommateur.

La leçon à retenir est que le calcul de l'indice est juste, mais pas perçu de la même manière par tout le monde.

L'adaptation systématique du pouvoir d'achat est limitée:

- l'adaptation selon l'index-santé au lieu de l'indice des prix à la consommation;
- l'écrtage de l'index utilisé (retard de 3 mois)

Si nous constatons de plus une accélération du prix des nécessités de base ; loyers, alimentation, énergie, ... les bas revenus perdent le plus, autant en pouvoir d'achat qu'en possibilité de choix.

La fiscalité solutionne déjà en grande partie la répartition des revenus, mais cette répartition vient le plus souvent trop tard.

Le pouvoir d'achat est nécessaire à court terme, et surtout chez les bas revenus.

Une piste possible serait d'utiliser pour une tranche de revenu spécifique un indice vital au lieu de l'indice santé, qui reflèterait mieux les nécessités de base. Mais ceci est une discussion politique, ici n'est donc pas le lieu d'en discuter.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que dès demain nous allons tous acheter au juste prix et surtout manier le juste indice.